

Notice info- annexe 12- 2018

NOTICE D'INFORMATION PREALABLE

Séjour n° FR006878



COORDONNEES DE L'ASSOCIATION

La Randonnée Cérétane

Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports,
bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée:
IM075100382

CERET le 29 octobre 2018

NOTICE D'INFORMATION SEJOUR RANDONNEES CASSIS

La sortie est ouverte aux adhérents de l'association inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2018/2019 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP

Nombre de participants: 10 au minimum, 20 au maximum

Date : du samedi 6 avril 2019 au samedi 13 avril 2019

Déplacements : voitures personnelles

L'organisateur se réserve de retenir, le cas échéant, une autre structure d'hébergement que celle désignée ci-après.

PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée (5 jours de rando avec dénivelées de 400 à 900 m chaque jour et 1 jour libre).. Les randonnées en boucle se font sur un terrain caillouteux d'une longueur de 15km maximum, Calanques de Cassis, Sainte Victoire, Sainte Baume..)

Départ de céret le 6 avril 2019 à 8h pour prendre possession du logement à Carnoux à partir de 16h

Retour, le 13 avril 2019 au départ de Carnoux en direction de Céret, à partir de 10h

Heure de libération des chambres après le petit déjeuner.

HEBERGEMENT

Village vacances Odalys :Shangri-La, 29 Ave Jean Auguste Ingres, 13470 Carnoux en Provence, à 7Km de Cassis
Bungalows de 3 ou 4 personnes avec salle d'eau et cuisine.

Seul le dîner sera pris au restaurant La Crémaillère à Carnoux.

Distance évaluée Céret-Carnoux : 276km ou 384km. selon l'option 5h environ de trajet voiture d'après «Via Michelin »

COÛT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 380€ € par personne,

Ce prix comprend :

L'hébergement en bungalows pour 3 ou 4 personnes. *4 personnes dans les grands bungalows de 48m° (1 couple et deux célibataires ou 2 couples) *3 personnes dans les petits bungalows de 35 m° (1 couple et 1 célibataire)

Le dîner au restaurant la Crémaillère à Carnoux

La contribution tourisme.

La taxe de séjour.

Le pourboire au personnel.

La contribution à la Randonnée Cérétane.

Le pot de convivialité tous les soirs.

L'accompagnement des randonnées par des Animateurs de la Randonnée Cérétane

Ne sont pas compris

-Le voyage AR, jusqu' à Carnoux et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage.

-Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)

Le pic nic et le petit déjeuner (cuisine dans les bungalows)

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

Association utilisatrice de l'extension tourisme du Comité Départemental des Pyrénées Orientales, bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris. IT N°IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: Tél. 01 44 89 93 93 – fax 01 40 35 85 67 - Code APE : 913^E – SIRET : 30358816400044

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

ANNEXE12- Info préalable: Comité-Assoc-2018_1/2

Notice info- annexe 12- 2018

INSCRIPTIONS

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, par trois ou quatre .

Les préinscriptions sont ouvertes à compter du 29 octobre 2018

Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 100€ (chèque à l'ordre de l'association : Randonnée cérétane)

Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision de réaliser ce séjour sera prise à la date du 15 décembre 2018
En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par le Club.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'association Randonnée cérétane proposera aux pré- inscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours.
Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire, au moment de cette inscription, aux assurances individuelles facultatives.

PAIEMENTS

Acompte de 100 € à la préinscription.

Prime d'assurances facultatives lors de l'inscription. 13€

Solde du séjour avant le 6 mars 2019

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'association « Randonnée Cérétane »

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Exemple : Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. (environ 800 kms aller-retour)

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place)

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Le voyageur peut annuler son voyage aux conditions financières suivantes :

-Annulation faite avant le 15 décembre 2019 : restitution des sommes versées avec une retenue de 30 € par dossier d'inscription

-Annulation entre le 15 décembre 2018 et le 6 mars 2019 : retenue de 50 % du montant total du séjour

-Annulation postérieure au 6 mars 2019 : retenue de 100% du montant total du séjour.

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être correctement entraîné à la pratique de la randonnée , une liste de l'équipement nécessaire vous sera fournie.

DIVERS

Une réunion est prévue le lundi 19 novembre à 18h , le lieu sera précisé plus tard en raison des travaux dans la salle du club.

Il est indispensable d'y être présent

Le nombre de participants étant limité à 20 personnes , les inscriptions seront closes après atteinte de ce chiffre.

Amicalement,

La Responsable

Christiane Agrafeil-Colis

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association Randonnée Cérétane